

DELICE HOLDING - DH -

Société anonyme au capital de 549 072 620 dinars

divisée en 54.907.262 actions nominatives de 10 dinars chacune

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

MF : 1299178L/A/M/000 - RC : B01100672013

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING - SA- « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra le mercredi 20 juin 2018 à 15h00 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société DELICE HOLDING et celui du groupe DELICE HOLDING pour l'exercice 2017 ;
2. Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2017 et approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2017 ;
3. Quitus aux administrateurs ;
4. Affectation des résultats de l'exercice 2017 ;
5. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs ;
6. Fixation du montant des rémunérations de membres du comité permanent d'audit ;
7. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
8. Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'Administration de la société d'acheter et de revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce pour une période de trois ans conformément à l'article 19 de la loi numéro 94-117 ;
9. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales ;
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

du 20 juin 2018 à 15h00 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE) Les Berges du Lac

DELICE HOLDING -SA « DH »

ORDRE DU JOUR

11. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société DELICE HOLDING et celui du groupe DELICE HOLDING pour l'exercice 2017 ;
12. Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2017 et approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2017 ;
13. Quitus aux administrateurs ;
14. Affectation des résultats de l'exercice 2017 ;
15. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs ;
16. Fixation du montant des rémunérations de membres du comité permanent d'audit ;
17. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
18. Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'Administration de la société d'acheter et de revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce pour une période de trois ans conformément à l'article 19 de la loi numéro 94-117 ;
19. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales ;
20. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société DELICE HOLDING et celui du groupe DELICE HOLDING pour l'exercice 2017 ;

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société DELICE HOLDING et celui des sociétés du Groupe pour l'exercice 2017. L'Assemblée Générale des actionnaires approuve, les rapports de gestion dans leur intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution mise au vote est adoptée.....

DEUXIEME RESOLUTION : Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2017 et approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2017;

Après lecture des rapports des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale des actionnaires approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 comme suit :

- Les états financiers individuels présentant un total bilan de **578 482 624** dinars et faisant ressortir un résultat net de **23 642 694** Dinars.
- Les états financiers consolidés présentant un total bilan de **445 523 093** dinars et faisant ressortir un résultat net consolidé part du groupe de **38 624 678** Dinars Tunisiens

Cette résolution mise au vote est adoptée.....

TROISIEME RESOLUTION : Quitus aux administrateurs ;

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée.....

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation des résultats de l'exercice 2017 et approbation de la distribution des dividendes.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat de l'exercice	23 642 693,643
Report à Nouveau	238 394,489
Résultat disponible	23 881 088,132
Réserve Légale	1 194 054,407
Bénéfice Distribuable	22 687 033,725
Dividendes à distribuer	22 511 977,420
Résultats reportés	175 056,305

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende de 0, dt410 par action. Le paiement aura lieu à partir du 28 juin 2018.

Cette résolution mise au vote est adoptée.....

CINQUIEME RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs;

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme globale annuelle net de Dinars Tunisiens, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée.....

SIXIEME RESOLUTION : Fixation du montant des rémunérations de membres du Comité Permanent d'Audit;

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit en rémunération de leur activité, la somme globale annuelle net de Dinars Tunisiens, à titre de rémunération pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée.....

SEPTIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de Monsieur Adel GRAR en qualité d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Monsieur Adel GRAR déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et que rien ne s'y oppose.

Cette résolution mise au vote est adoptée.....

HUITIEME RESOLUTION : Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'Administration de la société d'acheter et de revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce pour une période de trois ans conformément à l'article 19 de la loi numéro 94-117

En application de l'article 19 nouveau de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle son autorisation au Conseil d'Administration de la Société pour acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour.

Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées lors du prochain conseil d'administration de la Société.

Cette résolution mise au vote est adoptée.....

NEUVIEME RESOLUTION : Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs, le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoins dans d'autres sociétés.

Cette résolution mise au vote est adoptée.....

DIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise au vote est adoptée.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire de séance, les Scrutateurs et les Administrateurs.

Le Président	Les Scrutateurs	